



GEMAPI

Depuis janvier 2018, la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises dispose de compétence GEMAPI qui signifie Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI).

ORGANISATION TERRITORIALE

Notre territoire est partagé entre 2 bassins :
(voir carte au dos)

- **Bassin Rhin Meuse** (30 communes)
- **Bassin Seine Normandie** (64 communes)

Pour gérer au mieux cette compétence très spécifique et technique, les élus de la Communauté de Communes ont décidé :

- **Sur le Bassin de la Meuse** de déléguer la compétence GEMAPI à l'EPAMA en charge de la gestion du Bassin versant de la Meuse.
- **Sur le Bassin Seine Normandie** de transférer le volet PI à l'Entente Oise Aisne, en charge de la gestion du bassin versant de la Seine.

D'autres acteurs interviennent dans le domaine de la GEMAPI :

- Le propriétaire riverain qui reste responsable de l'entretien du cours d'eau situé sur sa propriété.
- Le maire qui dispose du pouvoir de police.



QUELQUES CHIFFRES



124 cours d'eau représentant un total de 543 km



10 ASA sur le territoire
(Association Syndicale Autorisée)



16 000 € cotisation annuelle EPAMA

35 000 € cotisation annuelle Entente Oise - Aisne

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'eau et les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires, nécessitant une gestion équilibrée et durable.

L'entretien des cours d'eau est une obligation, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ces écosystèmes fragiles. Cependant des opérations d'entretien mal adaptées peuvent entraîner des dommages difficilement réversibles tant pour le milieu aquatique que pour les propriétés riveraines.

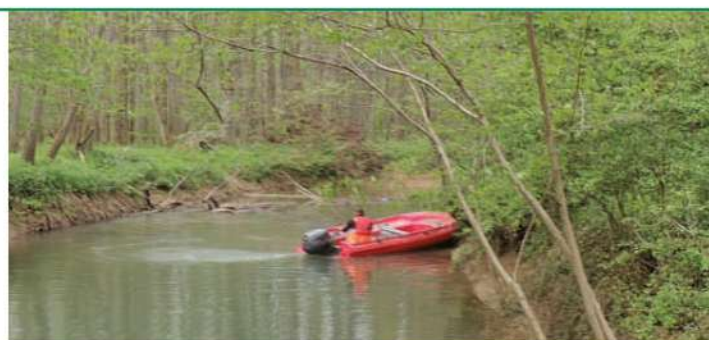
Une bonne gestion contribue à limiter les risques d'inondation en complément de la mise en place d'ouvrages spécifiques.

La GEMAPI comprend :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une finition de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac et de leurs accès.
- La prévention et la protection contre les inondations.
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- Les actions mises en places participent au maintien voire au développement de la biodiversité et à la réduction des risques d'inondation.
- Les entretiens sont réalisés dans le respect de la faune et de la flore en place.
Ils permettent de limiter le développement d'espèces invasives.



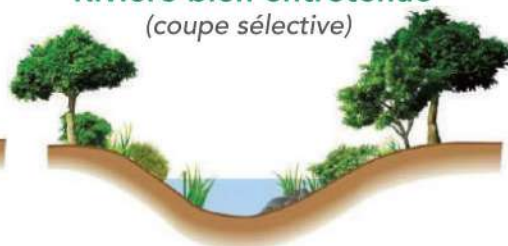
Rivière sans entretien



Rivière mal entretenue (coupe à blanc)



Rivière bien entretenue (coupe sélective)



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2020 - 2026

- Adhésion aux syndicats mixtes EPAMA et Entente Oise - Aisne.
- Diagnostic sur la Vence par l'EPAMA.
- Diagnostic sur toutes les rivières affluents de l'Aisne et de l'Oise.
- Engagement sur le programme de restauration des berges avec les agriculteurs.

LES PROJETS

- Programme de restauration de la Vence et autres affluents de la Meuse avec l'EPAMA.
- Étude de continuité écologique sur la Saulces.

Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises
Rue de la Prairie
08430 POIX-TERRON
03 24 35 22 22
communaute@lescretes.fr
www.cretespreardennaises.fr

